

AVIS PUBLIC

ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné que le conseil d'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve a adopté, lors de sa séance tenue le 2 juillet 2024 à 18 h, le règlement suivant :

- Règlement modifiant le Règlement sur l'occupation du domaine public à l'égard de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve (R.R.V.M. O-0.1), afin de préciser les normes relatives à l'occupation temporaire et aux dispositions pénales (O-0.1-6).

Toute personne intéressée peut consulter le règlement mentionné ci-dessus à la mairie de l'arrondissement située au 6854, rue Sherbrooke Est, durant les heures normales d'ouverture.

FAIT À MONTRÉAL, CE 8^E JOUR DE JUILLET 2024.

La secrétaire d'arrondissement substitut,

Annick Barsalou